

Saisies de nos mairies
Gardes à vue et arrestations de nos co-maires
après les élections locales du 31 mars 2019

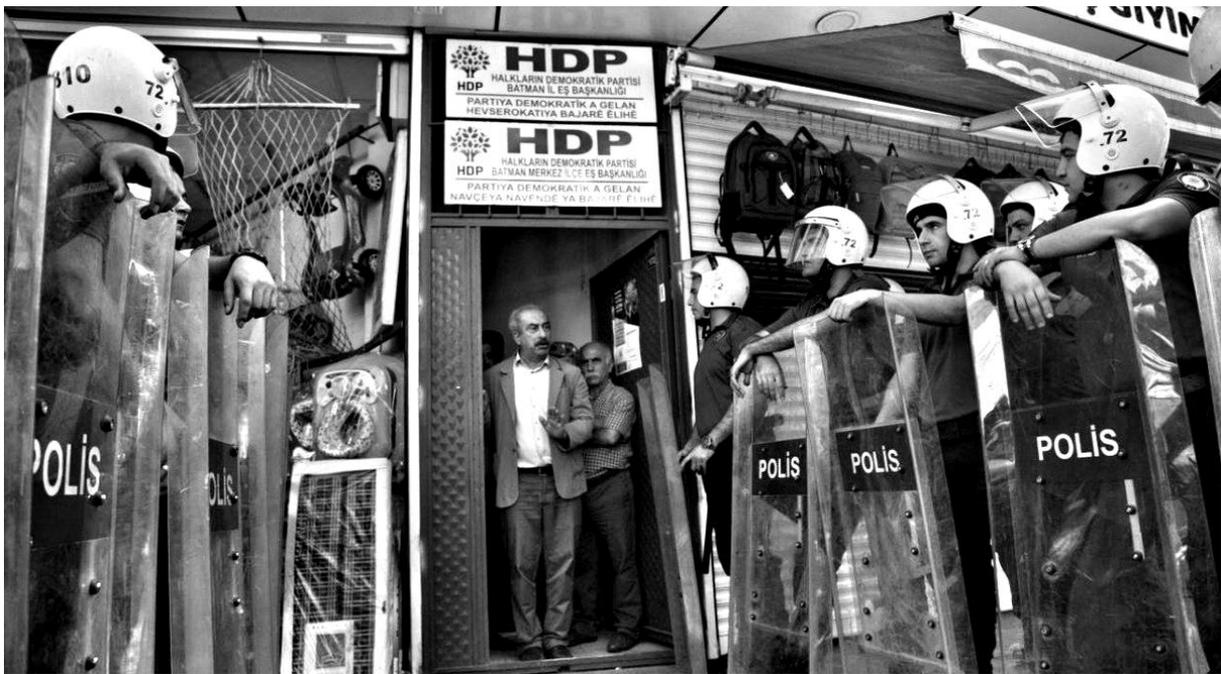


HDP

PARTI DÉMOCRATIQUE DES PEUPLES

20 novembre 2019

Après la tentative manquée de coup d'Etat du 15 juillet 2016, le gouvernement turc a déclaré l'état d'urgence et l'a renouvelé tous les 3 mois sur une période totale de 2 ans. L'état d'urgence a été appliqué sans aucun cadre juridique et a été transformé en un instrument de pression autoritaire envers les groupes d'opposition au sein de la société. De nombreuses violations des droits humains aux conséquences irréversibles ont été commises, à travers des décrets-lois, dans différents domaines : la liberté de la presse, le droit d'élire et d'être élu, les droits économiques et sociaux, la liberté individuelle et la sécurité individuelle. Le régime s'est servi de l'état d'urgence pour ignorer la constitution et les accords internationaux, agir de manière arbitraire et menacer les groupes d'opposition - via des mesures antidémocratiques-, de les priver de leurs droits sociaux et économiques ou de les arrêter. Bien que l'état d'urgence ait été levé officiellement, il continue d'être appliqué dans notre région.



L'un des droits les plus visés est le droit d'élire et d'être élu. Cela s'est traduit par les usurpations des mairies administrées par le Parti démocratique des Régions (DBP, composante régionale du HDP). Agissant par décret-loi, le gouvernement turc a saisi, entre 2016 et 2018, 93 des 102 Mairies du DBP et arrêté 65 de ses Maires. La majorité d'entre eux est toujours derrière les barreaux.

Les pratiques de l'état d'urgence ont continué après les élections du 31 mars 2019. Au lendemain de ces élections, plusieurs co-maires et conseillers municipaux nouvellement élus se sont vu refuser l'entrée en fonction au prétexte qu'ils avaient fait l'objet de licenciement en application de décrets-lois pris sous le régime d'état d'urgence, quand bien même leurs candidatures avaient été acceptées par le Haut Conseil Electoral (YSK). La plupart étaient membres du HDP. Leurs mandats ont été attribués aux candidats perdants de l'AKP ou à des administrateurs désignés par le gouvernement. Depuis, le climat de purge se poursuit en toute impunité : 33 co-maires, dont 19 femmes, ont été démis de leurs fonctions suite à différentes accusations ; 26 co-maires (dont 18 officiels) ont été arrêtés et 13 (dont 9 officiels) ont été placés en détention. A ce jour, 24 municipalités ont été saisies.

L'article 127/4 de la constitution turque stipule : « Le mandat des élus locaux ne peut être attribué ou retiré que par voie judiciaire. Cependant, si les intéressés font l'objet d'une enquête, le ministère de l'intérieur peut les suspendre de leurs fonctions jusqu'à ce que la justice prenne une décision finale. » Or, aucun des co-maires ou conseillers municipaux visés n'avait fait l'objet de poursuites, ce qui démontre une fois de plus le caractère arbitraire et illégal de ces usurpations. Plus absurde encore, certaines accusations portées contre des élus destitués datent d'une période antérieure à la date de leur prise de fonction. L'exemple de Selcuk Mizrakli, co-maire de la grande ville de Diyarbakir, est saisissant : élu le 31 mars 2019, il a fait l'objet d'une décision de destitution le lendemain, alors qu'il n'avait pas encore eu le temps d'exercer son mandat.

Via l'usurpation, la gestion des mairies a été rattachée à l'Etat, par le biais de son administration territoriale.

L'article 47 de la loi 5393 stipule que si un élu est suspendu de ses fonctions, il incombe au conseil municipal de la mairie concernée de remplacer cet élu par l'un des siens. Or, tous les Maires HDP destitués au cours des dernières années ont été systématiquement



et d'office remplacés par un préfet ou un sous-préfet.

Le gouvernement s'est servi de plusieurs décrets-lois, notamment ceux du 15 août 2016 et du 10 novembre 2016, pour saisir les mairies comme bon lui semble. Cependant, ces décrets-lois pris sous le régime d'état d'urgence, n'étaient plus valables après cette période. Pour prolonger leur application, le gouvernement avait l'obligation de les soumettre au vote du parlement, ce qui n'a pas été le cas. Ainsi, lesdites destitutions sont fondées sur des dispositions caduques et, partant, constituent des pratiques totalement anticonstitutionnelles.

Un conseil municipal, usurpé et vidé de ses membres, n'est pas une instance représentative de la volonté populaire, c'est une grave violation des principes démocratiques.

Le problème le plus important de la Turquie est le problème kurde, et le HDP subit malheureusement les conséquences de la non-résolution de ce problème. L'approche et les pratiques du gouvernement, partisan de la guerre et de la violence, pour résoudre ce problème ne font qu'empirer la situation. Mais cela n'empêche pas le gouvernement de persister dans sa politique autoritaire et violente. Ces lourdes violations, notamment celles du droit d'élire et d'être élu, constituent de gros dégâts pour l'Etat de droit et accentuent la polarisation de la société. Ces pratiques illégales envers les élus décrédibilisent les élections aux yeux de la population. Le non-sens donné aux élections constitue un réel danger pour la démocratie. De telles décisions, arbitraires et dépourvues de cadre juridique, ignorent tous les fondements de la démocratie et entraînent des conséquences irréversibles.

La Turquie ne pourra avancer vers la démocratisation et le respect des droits humains que si elle garantit les droits électoraux et accepte de résoudre le problème kurde par le dialogue.

SAISIES VIA LE HAUT CONSEIL ELECTORAL (YSK)

Au lendemain des élections du 31 mars 2019, 6 co-maires HDP officiellement élus ont été empêchés de prendre leurs fonctions suite à l'invalidation de leur élection par le YSK. Les mandats qui leur revenaient ont été attribués aux candidats de l'AKP qui avaient pourtant perdu les élections.

- Zeyyat Ceylan, co-maire de **Diyarbakır-Bağlar**,
- Leyla Atsak, co-maire de **Van-Çaldıran**,
- Gülcan Kaçmaz Sağyiğit, co-maire de **Van-Edremit**,
- Yılmaz Berki, co-maire **Van-Tuşba**, ,
- Müzahit Karakuş, co-maire d'**Erzurum-Tekman**,
- Abubekir Erkmén, co-maire de **Kars-Digor-Dağpınar**.

De la même façon, 8 de nos co-maires, officiellement des maire-adjoints, se sont vu privés de leur mandat sur décision de l'autorité électorale turque :

- Hülya Alökmen Uyanık, co-maire de **Diyarbakır (métropole)**
- İbrahim Çiçek, co-maire de **Diyarbakır-Yenişehir**,
- Necati Pirinççioğlu, co-maire de **Diyarbakır-Kayapınar**,
- Seher Kadiroğlu Ataş, co-maire de **Hakkari**,
- Salih Kудay, co-maire de **Mardin-Kızıltepe**,
- Mehmet Yasin Kalkan, co-maire de **Mardin-Savur**,
- Resul Kaçar, co-maire de **Siirt**
- Mahmut Pala, co-maire de **Van-Erciş**.

SAISIES PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR OU SUR DECISION JUDICAIRE

Province	Commune	Mandat	Nom	Destitution / arrestation /détention	Observations
URFA	SURUC	Co-maire	Hatice Cevik	Destitution Arrestation	Arrêtée le 15 novembre, destituée le 16 novembre, remplacée par le sous-préfet de Suruc Toujours en garde à vue

MARDIN	SAVUR	Co-Maire	Gülistan Öncü	Destitution Arrestation	Arrêtée le 15 novembre, destituée le 16 novembre, remplacée par le sous-préfet de Savur
MARDIN	DERIK	Co-Maire	Mulkiye Esmez	Destitution Arrestation	Arrêté 15 novembre, destituée le 16 novembre, Remplacée par le sous-préfet de Derik
MARDIN	MAZIDAGI	Co-Maires	Nalan Özeydin	Destitution Arrestation	Arrêté 15 novembre, destituée le 16 novembre, Remplacée par le sous-préfet de Mazidagi
MARDIN	KIZILTEPE	Co-Maires	Nilüfer Elik Yılmaz Salih Kuday	Destitution	Destitués le 4 novembre 2019, remplacés par le sous-préfet de Kiziltepe
DERSIM	AKPAZAR	Co-Maires	Songul Dogan Orhan Celebi	Destitution	Destitués le 13 novembre 2019, remplacés par un administrateur d'Etat
DIYARBAKIR	HAZRO	Co-Maires	Gülistan Ensarioglu Orhan Ayaz	Destitution	Destitués le 13 novembre 2019, remplacés par le sous-préfet de Hazro
DIYARBAKIR	YENIŞEHİR	Co-Maires	Belgin Diken Ibrahim Çiçek	Destitution	Destitués le 13 novembre 2019, remplacés par le sous-préfet de Yenişehir
SIRNAK	IDIL	Co-Maires	Songül Erden Murat Sen	Destitution	Destitués le 13 novembre 2019, remplacés par le sous-préfet d'Idil
VAN	SARAY	Co-Maires	Caziye Duman	Destitution, Arrestation	Arrêtée le 1 ^{er} novembre 2019, destituée le 2 novembre, remplacée par le sous-préfet de Saray

VAN	IPEKYOLU	Co-Maires	Sehzade Kurt Azim Yacan	Destitution Détenation	Arrêtés le 8 novembre 2019 ; Placés en détention le 11 novembre ; Destitués le 9 novembre 2019, remplacés par le sous-préfet d'Ipekyolu
SIRNAK	CIZRE	Co-Maires	Berivan Kutlu Mehmet Zirig	Destitution	Destitués le 29 octobre, remplacés par le sous-préfet de Cizre
DİYARBAKIR	METROPOLE	Co-maire	A.Selçuk Mızraklı	Destitution Détenation	Destitué le 19 août.2019, remplacés par le préfet de Diyarbakır, Hasan Basri Güzeloğlu ; Arrêté le 21 octobre, placé en détention le 22 octobre
MARDİN	METROPOLE	Co-maire	Ahmet Türk	Destitution	Destitué le 19 août 2019, remplacé par le préfet de Mardin Mustafa Yaman
VAN	METROPOLE	Co-maire	Bedia Özgökçe Ertan	Destitution	Destituée le 19 août 2019, remplacée par le préfet de Van, Mehmet Emin Bilmez
DİYARBAKIR	KULP	Co-maire	Mehmet Fatih Taş	Destitution Détenation	Arrêté le 13 septembre 2019, placé en détention le 16 septembre ; Destitué 17 septembre, remplacé par le sous-préfet de Kulp, Mustafa Gözlet
ERZURUM	KARAYAZI	Co-maire	Melike Göksu	Destitution Détenation	Arrêtée et placée en détention le 17 septembre 2019 Destituée le 18 septembre, remplacée par le sous-préfet de Karayazı, Mesut Tabakcıoğlu Melike Göksu

HAKKARİ	CENTRE	Co-maire	Cihan Karaman	Destitution Détenition	Arrêté le 15 octobre 2019, placé en détention le 17 octobre ; Destitué le 18 octobre, remplacé par le préfet de Hakkari, İdris Akbıyık
HAKKARİ	YÜKSEKOVA	Co-maire	Remziye Yaşar	Destitution Détenition	Arrêtée le 15 octobre 2019, placée en détention le 17 octobre ; Destituée le 18 octobre, remplacée par le sous-préfet de Yüksekova, Osman Dođramacı
MARDİN	NUSAYBİN	Co-maire	Semire Nergiz	Destitution Détenition Libération sous contrôle judiciaire	Arrêtée le 15 octobre 2019, placée en détention le 17 octobre ; Destituée le 18 octobre, remplacée par le sous-préfet de Nusaybin, Libérée sous contrôle judiciaire le 15 novembre
MARDİN	NUSAYBİN	Co-maire	Ferhat Kut	Destitution Détenition	Arrêté le 15 octobre 2019, placé en détention le 17 octobre ; Destituée le 18 octobre, remplacé par le sous-préfet de Nusaybin
VAN	ERCİŞ	Co-maire	Yıldız Çetin	Destitution Détenition	Arrêtée le 15 octobre 2019, placée en détention le 22 octobre Destituée le 22 octobre, remplacée par le sous-préfet d'Ercis
VAN	ERCİŞ	Co-maire	Bayram Çiçek	Destitution Arrestation Libération sous contrôle judiciaire	Arrêté le 15 octobre 2019, libéré sous contrôle judiciaire le 22 octobre ; Destitué le 22 octobre, remplacé par le sous-préfet d'Ercis

DİYARBAKIR	KAYAPINAR	Co-maire	Keziban Yılmaz	Destitution Détenion	Arrêtée le 15 octobre 2019, placée en détention le 22 octobre Destituée le 22 octobre, remplacée par le sous-préfet de Kayapinar
DİYARBAKIR	BİSMİL	Co-maire	Orhan Ayaz	Destitution Arrestation Libération sous contrôle judiciaire	Arrêté le 15 octobre 2019, libéré sous contrôle judiciaire le 22 octobre ; Destitué le 22 octobre, remplacé par le sous-préfet de Bismil
DİYARBAKIR	KOCAKÖY	Co-maire	Rojda Nazlier	Arrestation Détenion	Arrêtée le 15 octobre 2019, placée en détention le 22 octobre Destituée le 22 octobre, remplacée par le sous-préfet de Kocaköy